



Risques Chimiques

Problématique:

En Europe, on estime qu'une maladie professionnelle sur 3 est liée à une exposition aux produits chimiques. C'est dans ce contexte que le Code du Travail (art. R4412-1 à R4412-93) impose à l'employeur de mettre en oeuvre une démarche de maîtrise des risques chimiques pour assurer la santé et la sécurité de ses travailleurs et en particulier d'annexer à son Document Unique, une étude d'évaluation d'exposition aux risques chimiques.

Notre réponse:

SYNERG'ETHIC Conseil met à votre disposition ses compétences et vous propose de vous assister dans une démarche globale de maîtrise des risques chimiques.

Les différentes étapes de la démarche sont:

- assistance à la mise en place d'un fichier des produits chimiques (collecte des informations sur les produits utilisés par les différents services, des Fiches de données de sécurité)
- assistance à la formalisation d'une étude de substitution
- assistance à la réalisation de l'étude d'évaluation (selon les règles de la méthode INRS ND2233)
- assistance à la définition de moyens de prévention et de protection collective



- assistance au choix de moyens complémentaires de protection individuelle
- assistance à l'écriture de consignes, fiches de poste
- assistance à la formation du personnel

Pourquoi choisir SYNERG'ETHIC Conseil:

Nos experts disposent d'une grande expérience dans le domaine et nous avons par ailleurs développé des partenariats permettant d'assurer toutes les étapes de la démarche ainsi que le pilotage des contraintes associées (mesurage).

Notre vision n'est pas qu'une vision technique du problème mais une véritable approche de manager intégrant les aspects de responsabilité.

Nous utilisons le logiciel INRS SEIRICH, pour lequel nous avons été formé par la CARSAT.

Prestations complémentaires

- Sensibilisation du personnel
- assistance au choix des prestataires de mesurage
- Document Unique
- Référent Maîtrise des risques